

Agir en faveur du Cochevis huppé en Alsace

Enjeux et pistes d'actions



LPO Alsace

1 rue du Wisch
67560 Rosenwiller
03 88 22 07 35

alsace@lpo.fr
<http://alsace.lpo.fr>

Agir pour
la biodiversité



Présentation de l'espèce

Le Cochevis huppé (*Galerida cristata*), cousin de l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), plus connue, vit en périphérie des implantations humaines. Il affectionne les mosaïques d'habitats qui comportent des surfaces cultivées et/ou des espaces rudéraux (jachères, friches, zones minérales) voire des gazons et espaces verts, ... Les chantiers péri-urbains génèrent également des sols perturbés (micro-reliefs, sols nus, végétation pionnière diversifiée) tout-à-fait favorables à l'espèce. L'ensemble de ces milieux présente une attractivité vis-à-vis du Cochevis huppé en lui rappelant ses milieux d'origine, les habitats semi-désertiques et steppiques.



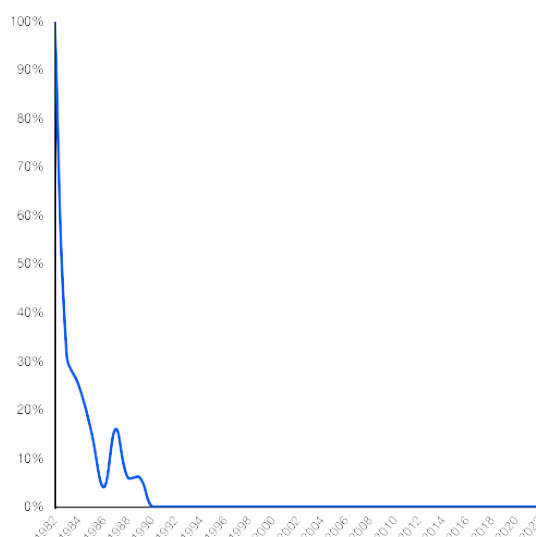
Cochevis huppé

L'espèce est sédentaire et a tendance à se regrouper durant la saison hivernale, tout en étant très discrète. En période de nidification, les couples sont visibles dès les premières belles journées ensoleillées de la fin de l'hiver en février. En mars, on assiste aux comportements pré-nuptiaux : vols territoriaux, parades, poursuites entre mâles... La période de reproduction est très étalée : deux nichées, voire trois, sont réalisées entre avril et juillet. Les jeunes effectuent ainsi leurs premiers vols entre début mai et mi-août. L'espèce construit son nid au sol, ce qui la rend très sensible à la prédation, principalement par les chats domestiques dans ce contexte péri-urbain (mais aussi par les renards, corvidés, fouines, hérissons...).

Le régime alimentaire du Cochevis huppé se compose principalement de graines d'herbes et de graminées sauvages ; des insectes, des araignées et des vers sont nécessaires pour élever les jeunes.

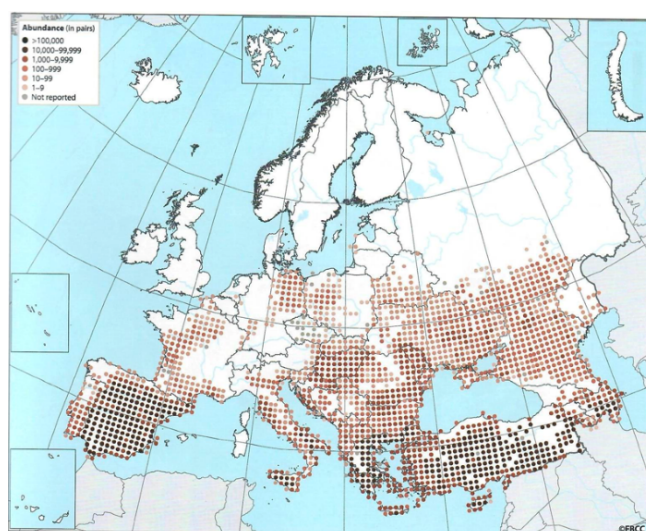
Evolution des effectifs

Dans la moitié Nord de l'Europe, le Cochevis huppé était une espèce nicheuse commune dans les années 1970, après deux phases d'expansion de l'espèce. Un large déclin de la population est observé dès le début des années 1980, notamment dans les pays du nord et du centre de l'Europe, en raison de la disparition de ses habitats ruraux en lien avec l'intensification de l'agriculture (EBCC 2017).



Taux de déclin des populations de Cochevis huppé en Europe (EBCC 2022)

En France, la population est estimée entre 15 000 et 30 000 couples (ISSA & MULLER 2015). En fort déclin dans les années 1980-90, cette tendance s'est atténuée depuis 2001 (MNHN 2014).

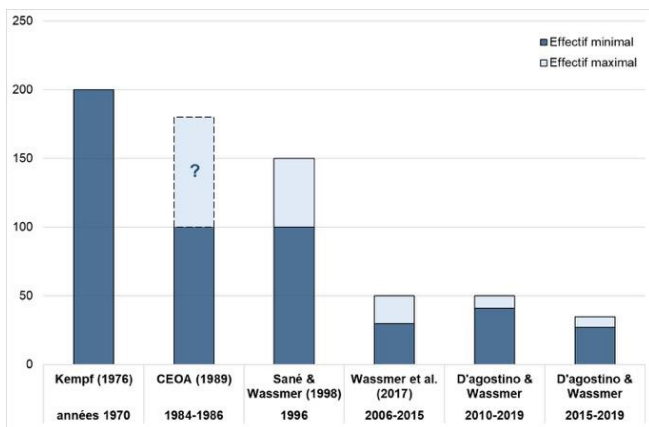


Abondance (en couples) du Cochevis huppé en Europe (KELLER et al. 2020)

Plus localement, le Cochevis huppé a disparu de Lorraine, de Franche-Comté et de Suisse. En Allemagne, le noyau de population le plus proche subsiste entre Karlsruhe et Mayence, à

environ 70-160 km de distance. Là aussi, les effectifs y sont en fort déclin (D'AGOSTINO & WASSMER 2019).

Les populations alsaciennes n'ont pas échappé à la régression générale de l'espèce. En effet, depuis les années 1990, les trois quarts des communes ont été désertées en une vingtaine d'années seulement. Une forte régression des effectifs a également été observée, passant d'une population de 200-230 couples dans les années 1970 à 27-35 couples entre 2015-2019 (D'AGOSTINO & WASSMER 2019). Ce chiffre a encore diminué dernièrement avec un effectif de seulement 22-25 couples en 2021 où il ne se subsistait que trois zones de présence : Colmar et la région agricole de la Hardt dont la moitié de la population alsacienne autour du seul ban communal de Sainte-Croix-en-Plaine, agglomérations strasbourgeoise et mulhousienne (le Cochevis ayant disparu de cette dernière localité depuis).



Evolution des effectifs de Cochevis huppé en Alsace (D'AGOSTINO & WASSMER, 2019)

Le Cochevis huppé est ainsi considéré « En danger critique » d'extinction sur la liste rouge du Grand Est (à paraître). L'espèce est de plus protégée au niveau national grâce l'arrêté du 29 octobre 2009 et inscrite à l'annexe II de la convention de Berne au niveau européen.

Enjeux de conservation

Isolés, et situés en limite d'aire de répartition, les derniers couples de cochevis huppés alsaciens sont d'autant plus fragilisés que l'espèce est sédentaire et peu mobile.

Les enjeux de préservation de son habitat se situent donc au niveau des zones interstitielles urbaines, zones artisanales ou encore zones d'interface entre milieu urbain et milieu agricole.

L'urbanisation joue un rôle contrasté sur les populations de Cochevis huppé (SANÉ &

WASSMER 1998). Un effet favorable est constaté, avec la génération de milieux prisés par l'espèce (friches, terrains vagues, ...) comme à l'époque de la construction des grands ensembles. Les chantiers génèrent des micro-reliefs et un remaniement régulier des sols et de la végétation favorables à cet oiseau.

Un effet d'exclusion est toutefois observé, lors de la densification du bâti et de la fermeture des milieux, phénomènes qui s'intensifient, entraînant la disparition des friches et des espaces interstitiels. Les espaces verts en place, homogènes, souvent eutrophisés et faisant l'objet d'un entretien poussé, ne sont plus favorables à l'espèce.



Cochevis huppé

Ainsi, dans les **zones urbaines**, la préservation de zones interstitielles et la mise en place d'une gestion différenciée seraient de manière générale favorables au Cochevis huppé.

Dans les **zones artisanales**, les espaces verts privés ont comme avantage d'être moins soumis à la fréquentation humaine, ce qui est un avantage en période de reproduction pour cet oiseau nichant au sol. Ce seraient des espaces tout-à-fait propices à la mise en place d'une mosaïque de couverts végétalisés et minéraux faisant l'objet d'une gestion simple favorable à l'espèce.

En **périphérie des villages**, l'enjeu se situe dans la préservation d'une mosaïque de milieux ouverts et de cultures, sans usage de pesticides. Cela rejoint ainsi la problématique émergente de mise en place de zone tampon sans pesticides entre les cultures et habitations.

Dans un contexte de prise de conscience écologique de la population et dans un souci d'amélioration de la qualité de vie urbaine (zéro pesticide, îlots de végétation, gestion différenciée, trame verte, etc.), cet hôte des villes et villages serait donc un bon ambassadeur. Ce faisant, il pourrait aussi

contribuer à générer un paysage « vert », économe en eau, dans un contexte de réchauffement climatique de plus en plus préoccupant.

Le Cochevis huppé pourrait ainsi être une **espèce emblématique de la nature proche de la ville**, guidant la mise en place d'une gestion différenciée jusque dans les zones artisanales et la préservation d'une mosaïque de zones interstitielles.

La préservation de l'aire de répartition actuelle du Cochevis et de ses territoires potentiels permettrait de sauver le noyau de population restant et permettre ensuite son expansion vers de nouveaux sites. Ceci contribuera ainsi à la conservation de l'espèce.

Pistes d'actions

Petits aménagements et mesures de gestion

- Mise en place d'une gestion différenciée de la strate herbacée dans les espaces verts publics ou privés (collectivités, entreprises des zones artisanales et commerciales, ...) ;
- Disposer des placettes de sol nu, de sable, des microreliefs, tas de pierres, au sein de friches ou espaces verts ;
- Proscrire l'usage d'intrants ou de produits phytosanitaires ;
- Semis de prairies fleuries avec des mélanges de graines locales ;



Exemple de friche fréquentée par le Cochevis

- Intervenir de manière périodique sur ces espaces pour maintenir des milieux pionniers favorables ;

Protection des nichées

- Suivi de la nidification (de mars à juillet) et protection des nids systématique, vis-à-vis de la prédation (et de la fréquentation humaine ou des travaux agricoles si besoin), en collaboration avec les propriétaires/gestionnaires/exploitants ;

Préservation des habitats

- Préservation d'une mosaïque de zones interstitielles (friches, espaces verts, ...) pour assurer le maintien d'habitats favorables, la connexion des noyaux de population existants et leur dispersion ;
- Dans les secteurs de présence, prise en compte de l'espèce dans les documents et projets d'urbanisme, (voir cartes de sensibilité et note méthodologique sur le site de la DREAL Grand Est) ;
- Délimitation de zones dédiées au Cochevis, avec des micro-habitats et une gestion favorables à l'espèce ainsi qu'une protection des nids systématique vis-à-vis de la prédation et d'une forte fréquentation humaine ;
- Pour les secteurs ruraux, mise en place de zones tampons en périphérie des villages sans pesticides et avec une mosaïque de cultures et milieux ouverts.



Protection d'un site de nidification dans une friche de zone artisanale

Sources / Informations

Rédaction : Delphine LACUISSE - delphine.lacuisse@lpo.fr, chargée de mission

Contributions et relectures : Roberto D'AGOSTINO, bénévole, Daniel NASSHAN, administrateur, Guy RITTER, Vice-Président, Benoît WASSMER, bénévole

Illustration de couverture : Cochevis huppé (photo Demian CARME, LPO Alsace)

Illustrations & Crédits photographiques, sauf mention contraire : Nicolas BUHREL, Roberto D'AGOSTINO, Delphine LACUISSE, Stéphane UMHANG / LPO Alsace